

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Comité II

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

PROJET DE DECISION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Préparé par le Secrétariat sur la base du document CoP14 Doc. 18.1 annexe, après discussion à la cinquième séance du Comité II.

A l'adresse du Secrétariat

- 14.xx Le Secrétariat entamera des discussions avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la manière dont la coopération entre les deux organisations concernant la sylviculture et les produits forestiers autres que le bois pourrait être améliorée et formalisée.
- 14.xx Le Secrétariat fera rapport à la 15^e session de la Conférence des Parties sur ces discussions et sur les progrès accomplis dans l'application du mémorandum d'accord entre la FAO et le Secrétariat CITES.